

# LE VIAGER

Mise à jour le 12.12.24

## OBJECTIFS

- Maîtriser le mécanisme juridique du viager et ses intérêts
- Vendre un bien en viager voire sa revente en viager
- Appliquer la fiscalité spécifique au viager

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Durée : 16 heures - Présentiel 2 jours
- Tarif : 560€ HT
- Accessible aux personnes en situation de handicap
- Effectif minimum : 1
- Effectif maximum : 16

## MÉTHODES MOBILISÉES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Moyens pédagogiques: support dématérialisé, livret de formation comprenant des études de cas concrets, des exposés théoriques, et des conseils pratiques.
- Moyens d'évaluation: Quiz d'entrée et de sortie de validation des acquis.

## PRÉ-REQUIS

- Aucun pré-requis n'est nécessaire.
- Cette formation s'adresse tant aux professionnels débutants qu'aux professionnels confirmés.

## CONTACT :

- Formateur : Violaine de Boisgelin
- @ : [contact@lexiformations.com](mailto:contact@lexiformations.com)
- Tél : 06.69.57.06.19

## PROGRAMME

### I. Comprendre le mécanisme du viager

- Définir et comprendre les différents types de viager
- Identifier les intérêts du viager et situations dans lesquelles il est intéressant (transmission patrimoniale, successorale etc.)

### II. Le viager appliqué à la vente immobilière

- Connaître les précautions et vérifications préalables à opérer pour assurer la validité du contrat de viager
- Savoir déterminer le prix de vente (Bouquet et rente viagère (*calcul et indexation*)).
- Etude de clauses particulières au viager à insérer dans l'acte de vente (*réversion de rente et bénéficiaires de la rente, obligations des parties, garanties pour le vendeur*)
- Connaître la fiscalité applicable au viager
- Comprendre la fin du contrat de viager ou de la revente de l'immeuble acquis en viager

### **Mises en situation et travail sur des cas pratiques réels.**

*Pour toutes nos formations, merci de vous inscrire en nous contactant par téléphone au 06.69.57.06.19.*

*Votre demande d'inscription sera traitée dans un délai de 2 jours ouvrés. Une inscription est possible jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.*

*L'inscription est réputée acquise lorsque la convention de formation est retournée signée.*

*Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous contacter pour étudier ensemble la faisabilité de votre projet de formation.*

*Lexi Formations*